

Marseille, le 11/12/2020

ACCORD POUR L'ENCADREMENT DU DROIT DE GREVE

LE CADEAU DE NOEL AU GOUT AMER !

Comme si l'année 2020 n'avait pas été suffisamment éprouvante, notre Administration a sorti du chapeau le dossier brûlant de l'encadrement du droit de grève, relatif à la mise en place d'un service minimum dans les écoles et les crèches.

Cher(e)s collègue(s), dès janvier 2021 la grève à l'heure c'est terminé ! La ville de Marseille va vous obliger à faire grève toute la journée.

Les organisations syndicales qui ont participé à la destruction de ce droit fondamental sont FO, la CGC-CFTC et l'UNSA en signant cet accord !

On peut se demander si, à 3 mois des élections professionnelles elles l'auraient fait !

L'Intersyndicale a fait le choix de la défense du droit des agents.

Que dire de notre stupéfaction ! L'Intersyndicale LA FSU TERRITORIALE 13/ La CGT, ne peut que déplorer cette décision, ce passage en force. Nous en sommes encore plus étonnés lorsqu'elle est prise par une municipalité de gauche !

La ville de Marseille va soumettre cet accord à l'ordre du jour du Conseil municipal du 21 décembre prochain, en pleine période de vacances scolaires pour une entrée en vigueur dès le début de l'année 2021.

Elle sera la deuxième ville de France après Rennes à y avoir recours et de fait, la première collectivité des Bouches-du-Rhône. Aucune autre municipalité ou métropole ne s'y est risquée !

Face à notre position, notre Administration nous a précisé que la poursuite du dialogue social serait compromise. De plus, cet accord exclut les organisations syndicales non-signataires de tout réexamen.

Nous restons donc bien dans un système ancré depuis des décennies, de cogestion et non de co-construction, pourtant jusqu'à lors souhaitée par la nouvelle majorité.

Cet accord prévoit des taux d'encadrement Intenables, de 1/32 en maternelle, 1/62 en primaire. La ville de Marseille précise que « ces taux sont dégradés mais acceptables ! ».

Pour les crèches, les conditions de travail seront, elles aussi dégradées.

Les auxiliaires de puériculture pourront être amenées à effectuer à la fois leurs missions premières ainsi que le nettoyage de la structure...

C'est une gabegie !

Pour pouvoir proposer un service minimum aux usagers, la ville de Marseille va contribuer, un peu plus, à la dégradation des conditions de travail de son personnel. Le droit de grève y est contourné par le remplacement d'agents issus d'autres écoles et d'autres services (animation, mairies d'arrondissement...). Le personnel des autres services pourra, en fonction des besoins et, sur la base du volontariat, renforcer le personnel non-gréviste.

La ville de Marseille a pris le problème à l'envers. Elle censure un droit à valeur constitutionnelle qui ne fait que colmater les carences mais ne résout en rien le fond du problème (le manque d'effectif, le management désuet, les pressions exercées par la hiérarchie, les conditions de travail qui se dégradent un peu plus chaque jour...)

La municipalité doit sans tarder améliorer les conditions de travail de son personnel, avoir recours à un recrutement massif, conditions sine qua non pour un service public de qualité rendu aux usagers !

L'Intersyndicale, LA FSU TERRITORIALE 13/ LA CGT, dépose un préavis de grève le lundi 21 décembre 2020, et appelle à une large manifestation à partir de 8 h 00 devant le Conseil Municipal.

Nous vous y attendons nombreuses et nombreux.